

<b>Fiche de Données de Sécurité</b> <b>n-clean</b> Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830	<b>Identification produit</b> Nom : n-clean Référence : ACL600 UMNDS : 38773
---	---

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identifiant du produit

Nom commercial: n.clean  
Référence: ACL600

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nature du mélange: Agent de nettoyage et désinfection  
Utilisation identifiée: Solution universelle prête à l'emploi pour le rinçage et le nettoyage sans fixation de protéines, d'instruments à corps creux, tels que les turbines et contre-angles dentaires avant désinfection et stérilisation..  
Utilisation déconseillée: Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.  
Note: Le produit est uniquement destiné à une utilisation réalisée dans un cadre professionnel.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: NSK Europe GmbH  
Elly-Beinhorn-Straße 8  
65760 Eschborn - Germany  
Telephone: +49 6196 77606-0  
Telefax: +49 6196 77606-29  
E-mail: info@nsk-europe.de  
E-mail du responsable de la FDS: doku@alpro-medical.de

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49 7725 9392-0 / Alpro Medical GmbH  
Du lundi au vendredi de 08h00 à 16h:30 (UTC+1). Uniquement pour obtenir des informations légales et chimiques sur les substances dangereuses  
Centre Antipoison: 01.40.05.48.48 / Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris  
Hopital Fernand WIDAL, 200 rue de Faubourg Saint Denis  
75475 Paris Cedex 10

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification des substances et mélanges

#### Classification selon le règlement (CE) N°1278/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon l'annexe 1 du règlement (CE) N°1278/2008.

#### Classification selon la Directive 1999/45/EC

Se référer au § 16.1.

### 2.2. Etiquetage

Le mélange ne nécessite pas d'étiquetage suivant le règlement (CE) N°1278/2008

Pictogramme de danger:	- Aucun
Mention de danger:	- Aucun
Eléments de danger pour étiquetage	- Aucun
H-phrases:	- Aucun
P-phrases:	- Aucun

#### Etiquetage selon la Directive 1999/45/EC

Se référer au § 16.1

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB définis par l'annexe XIII du règlement (CE) N° 1907/2006. Il n'y a pas d'autres dangers identifiés.

<p style="text-align: center;"><b>Fiche de Données de Sécurité</b>  <b>n-clean</b>            Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006            Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830</p>	<p style="text-align: center;"><b>Identification produit</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td><td style="width: 50%;">n-clean</td></tr> <tr> <td>Référence :</td><td>ACL600</td></tr> <tr> <td>UMNDS :</td><td>38773</td></tr> </table>	Nom :	n-clean	Référence :	ACL600	UMNDS :	38773
Nom :	n-clean						
Référence :	ACL600						
UMNDS :	38773						

## SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélange

Nature chimique du produit: Mélange de propylène glycol, de parabènes, biguanides et d'agents complexants en solution aqueuse.

### 3.3 Substance dangereuse

Le mélange ne contient pas de substances dangereuses au-dessus des limites de concentration définies par le règlement (CE) N° 1907/2006.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premier secours

Information générale:	Première mesure: Veuillez à l'autoprotection.
Inhalation:	Respirer abondamment de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin et lui montrer cette Fiche de Données de Sécurité.
Contact cutané:	Ne nécessite aucune mesure particulière.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées, enlever les lentilles de contact si présentes.
Ingestion:	Rincer la cavité buccale avec de l'eau, et boire abondamment.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, immédiats et différés

Pas d'effets et symptômes connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucunes informations connues.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Eau, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers liés au mélange, ses substances, ses produits d'incendie ou les gazes résultants

Produits dangereux issus de combustion: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Information aux pompiers

Equipement de protection spécifique:	Pas nécessaire.
Autre information:	Refroidir les récipients dangereux par pulvérisation d'eau, et les retirer de la zone d'incendie.

## SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Mesures de prudence relatives aux personnes

#### Pour le personnel non affecté aux urgences

Utiliser des moyens de protection individuelle, voir § 8.2.

Les surfaces sur lesquelles le produit s'est répandu peuvent être très glissantes.

#### Pour le personnel de sécurité

Porter des moyens de protection individuelle, voir § 8.2.

### 6.2. Protection pour l'environnement

Pas de mesures nécessaires.

<b>Fiche de Données de Sécurité</b> <b>n-clean</b> Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830	<b>Identification produit</b> Nom : n-clean Référence : ACL600 UMNDS : 38773
---	---

### 6.3. Méthode et matériel pour le confinement et le nettoyage

#### Confinement

N'est pas nécessaire

#### Nettoyage

Essuyez les petites quantités avec un matériau absorbant (par exemple un tissu, un non-tissé). Absorber de grandes quantités avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant universel, sciure de bois).

#### Autres informations

Il n'y a pas de mesures inappropriées de confinement et nettoyage connues

### 6.4. Reference à d'autres sections

Information sur la manipulation et stockage :

se référer au § 7.1.

Information sur les équipements de protection individuelle:

se référer au § 8.2.

Information sur l'élimination :

se référer au § 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions relatives à la manipulation

#### Précautions

Aucune précaution n'est nécessaire

#### Mesures générales de prévention et d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains lors de pauses et à la fin de l'utilisation. Conserver à l'écart des denrées alimentaires et boissons.

### 7.2. Bonnes conditions de stockage, et incompatibilité

Exigences pour les salles de stockage et les bateaux:

Conserver uniquement dans le contenant d'origine

Conditions générales de stockage:

Aucune précaution n'est requise.

Autres informations de stockage:

Température de stockage recommandée: 5 °C – 30 °C

Classification de stockage [DE] TRGS 510:

LGK12 : Liquides incombustibles pour lesquels aucune classification LGK particulière n'est assignée.

### 7.3. Utilisation spécifique

Mis à part celle mentionnée au § 1.2, aucune autre utilisation n'est prévue.

#### Référentiels spécifiques à l'industrie et au secteur concerné

TRGS 525 – Hazardous substances in medical care facilities (Section 7 Activities with disinfectants); September 2014

Source: GMBI 2014 page 1294-1307 of 13.10.2014 [No 63]; [www.baua.de](http://www.baua.de)

DGUV rules 107-002 (former BGR 206) - Disinfection works in health service. Issue: July 1999

Source: [www.dguv.de/publikationen](http://www.dguv.de/publikationen)

## SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION / EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Exposition professionnelle

Le produit ne contient aucune substance en concentration dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

#### Valeurs limites biologiques

Le produit ne contient pas de substances au-dessus des limites de concentration fixant une valeur limite biologique

#### Information sur les procédures de contrôle

BS EN 482:2012-04-30; Title: Workplace exposure - General requirements for the performance of procedures for the measurement of chemical agents;  
 British version of EN 482:2012

BS EN 689:1996-04-15; Title: Workplace atmospheres - Guidance for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents for comparison with limit values and measurement strategy;  
 British version of EN 689:1995

<p style="text-align: center;"><b>Fiche de Données de Sécurité</b>  <b>n-clean</b>            Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006            Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830</p>	<p style="text-align: center;"><b>Identification produit</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td><td style="width: 50%;">n-clean</td></tr> <tr> <td>Référence :</td><td>ACL600</td></tr> <tr> <td>UMNDS :</td><td>38773</td></tr> </table>	Nom :	n-clean	Référence :	ACL600	UMNDS :	38773
Nom :	n-clean						
Référence :	ACL600						
UMNDS :	38773						

BS EN 14042:2003-04-24; Title: Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents;  
 British version of EN 14042:2003

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Mesures de protection techniques et organisationnelle

Aucune mesure spécifique n'est nécessaire

### Equipement de protection individuel

Protection du visage et des yeux:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue
Protection de la peau:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue
Protection des mains:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue
Autre protection de la peau:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue
Protection respiratoire:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue
Protection thermique:	N'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue

### Mesure de protection de l'environnement

Aucune mesure spécifique n'est nécessaire

## SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Liquide clair, légèrement jaunâtre	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible	
Valeur du pH (non dilué):	6.8 – 7.3 @ 20 °C	
Point de fusion / Point de gel:	Aucune donnée disponible	
Point et gamme d'ébullition :	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	Non applicable	
Facteur d'évaporation:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable	
Limite d'explosion inférieure:	Non applicable	
Limite d'explosion supérieure:	Non applicable	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible	(... °C)
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible	
Densité relative:	0.995 – 1.005	(20 °C)
Solubilité dans l'eau :	Complètement soluble	
Coefficient de partage:	Non applicable (n-octanol/eau)	
Température d'inflammation:	Non applicable	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
Viscosité:	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives:	Aucune	
Propriétés comburantes:	Aucune	

### 9.2. Autres informations

Indice de réfraction nD:	1.3342-1.3359 @ 20 °C
Conductibilité (non dilué):	1550-1750 µS/cm @ 20 °C

## SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Le produit ne présente pas de risque de réactivité dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux instructions données.

<p style="text-align: center;"><b>Fiche de Données de Sécurité</b>  <b>n-clean</b>  Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006  Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830</p>	<p style="text-align: center;"><b>Identification produit</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td><td style="width: 50%;">n-clean</td></tr> <tr> <td>Référence :</td><td>ACL600</td></tr> <tr> <td>UMNDS :</td><td>38773</td></tr> </table>	Nom :	n-clean	Référence :	ACL600	UMNDS :	38773
Nom :	n-clean						
Référence :	ACL600						
UMNDS :	38773						

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux instructions données.

## 10.3. Risque de réaction dangereuse

Il n'y a pas de risque de réactions dangereuses connues.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions particulières à éviter connues.

## 10.5. Matières incompatibles

Pas de réaction dangereuse connue en lien avec d'autres matières ou matériaux

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme

## SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations toxicologiques

#### Toxicité aigüe

Toxicité aigüe orale:

Estimation de toxicité aigüe:  
=> pas de classification de toxicité

ATE<sub>mix</sub> > 2000 mg/kg

Toxicité aigüe par contact avec la peau:

Estimation de toxicité aigüe :  
=> pas de classification de toxicité

ATE<sub>mix</sub> > 2000 mg/kg

Toxicité aigüe par inhalation:

Estimation de toxicité aigüe :  
=> pas de classification de toxicité

ATE<sub>mix</sub> > 20 mg/l

#### Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Sensibilité respiratoire

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Sensibilité cutanée

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

#### Cancerogénicité

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité sur la reproduction

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

#### Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

## SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Ecotoxicité

Aucune classification.

<p style="text-align: center;"><b>Fiche de Données de Sécurité</b>  <b>n-clean</b>            Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006            Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830</p>	<p style="text-align: center;"><b>Identification produit</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td><td style="width: 50%;">n-clean</td></tr> <tr> <td>Référence :</td><td>ACL600</td></tr> <tr> <td>UMNDS :</td><td>38773</td></tr> </table>	Nom :	n-clean	Référence :	ACL600	UMNDS :	38773
Nom :	n-clean						
Référence :	ACL600						
UMNDS :	38773						

## 12.2. Persistance and biodégradabilité

Le produit est considéré comme biodégradable selon les critères de l'OECD. Cette assertion ayant été établie à partir des propriétés des ingrédients constituants le produits.

## 12.3. Bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

## 12.5. Résultats de l'évaluation vPvB

Les substances contenues dans le produit ne répondent aux critères de classification énoncés dans l'Annexe XIII du règlement (CE) N° 1907/2006.

## 12.6. Autres précautions

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets

#### Elimination du produit

Les résidus de produits doivent être éliminés comme des déchets non dangereux conformément à la directive 2008/98 / CE relative aux déchets ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

#### Codification des déchet et désignation selon l' EWC

Codification des résidus de produit: 16 10 02

Désignation : Déchet liquide aqueux autre que ceux désignés à la rubrique 16 10 01

#### Elimination de l'emballage

#### Codification des déchets et désignation selon l' EWC

Codification des résidus de d'emballage: 15 01 02

Désignation : Emballage plastique

Recommandation : vider soigneusement l'emballage avant élimination.

## SECTION 14: Transport information

### Classification pour le transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux tel que défini par les Accord européens relatifs

- Au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN)
- Au trafic maritime (IMDG-Code)
- Au trafic aérien et (ICAO-TI/IATA-DGR)

Ainsi que par le règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses (RID).

### 14.1. Numéro ONU

Aucun

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune

### 14.3. Classe de danger pour le transport

Aucune

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes

<b>Fiche de Données de Sécurité</b> <b>n-clean</b> Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830	<b>Identification produit</b> Nom : n-clean Référence : ACL600 UMNDS : 38773
---	---

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
 Non applicable

**14.8. Autres informations**  
 Aucunes

**SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATIONS**

**15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation Européenne

Règlement (UE) N° 1005/2009 Relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone  
 Non applicable

Règlement (UE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE  
 Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  
 Non applicable

Directive 2012/18/EU (Seveso III) relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses  
 Non applicable

Directive 2010/75/EU relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
 Non applicable

Règlement (UE) N° 1907/2006 – REACH – Listes des substances sujettes à autorisation (Annex XIV)  
 Non applicable

Règlement (UE) N° 1907/2006 – REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux, et de certains articles dangereux (Annex XVII)

Non applicable

Directive 94/33/EC relative à la protection des jeunes au travail.

Non applicable

Directive 92/85/EEC concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes accouchées ou allaitantes

Non applicable

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**16.1. Information réglementaire sur les dangers**

**Symbol de danger**

Aucun

**Désignation de danger**

Aucune

**Phrases R : (Indications concernant les risques spéciaux)**

Aucune

**Phrases H : (Indication de danger)**

Aucune

**Symbol de danger**

Aucun

**Etiquetage particulier pour préparation spéciale (directive de préparation 1999/45/CEE annex V)**

Aucun

<p style="text-align: center;"><b>Fiche de Données de Sécurité</b>  <b>n-clean</b>            Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006            Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830</p>	<p style="text-align: center;"><b>Identification produit</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td><td style="width: 50%;">n-clean</td></tr> <tr> <td>Référence :</td><td>ACL600</td></tr> <tr> <td>UMNDS :</td><td>38773</td></tr> </table>	Nom :	n-clean	Référence :	ACL600	UMNDS :	38773
Nom :	n-clean						
Référence :	ACL600						
UMNDS :	38773						

## 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BGR	Berufsgenossenschaftliche Regeln (English: Employers' liability insurance association rules)
BS	British Standards
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
[DE]	National German regulations
DGUV	Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (English: German statutory accident insurance)
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
EN	Norme Européenne
EU	Union Européenne
EWC	Nomenclature européenne des déchets
GHS	Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
GMB1	Gemeinsames Ministerialblatt (English: Joint Ministerial Gazette)
IATA-DGR	International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO-TI	Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG-Code	International Maritime Code for Dangerous Goods
LGK	Lagerklasse (Français: Classification de stockage)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (Français: Reglement technique pour les substances dangereuses)
UN	Nations Unies
UTC	Coordinated Universal Time (Français: Temps Universel Coordonné)
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse (English: water hazard class)

## 16.3. Références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annex II
- European Chemicals Agency (ECHA) – Guidance on the compilation of safety data sheets; Version 2.1 (February 2014); [http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds_en.pdf)
- GISBAU : Information sur les produits dangereux du BG BAU – Formation "Fiche de données de sécurité" <http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm>
- Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges.
- European Chemicals Agency (ECHA) – Guidance on Labelling and Packaging in accordance with Regulation (EC) No 1272/2008 (04/2011); [http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp\\_labelling\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_en.pdf)
- European Chemicals Agency (ECHA), Registered substances; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- European Chemicals Agency (ECHA), C&L Classification and Labelling Inventory; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance (IFA): GESTIS database on hazardous substances and GESTIS - International limit values for chemical agents; <http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp>

<b>Fiche de Données de Sécurité</b> <b>n-clean</b> Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 Modifié par le règlement (UE) N° 2015/830	<b>Identification produit</b> Nom : n-clean Référence : ACL600 UMNDS : 38773
---	---

- German Environmental Agency (Umweltbundesamt), Section IV 2.4: Office of Documentation and Information on Substances Hazardous to Waters RIGOLETTO (catalogue of Substances Hazardous to Waters);  
<http://webrigoletto.uba.de/riogelotto>

#### 16.4. Recommandation d'information

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Seul un personnel dûment formé est apte à manipuler ce produit

#### 16.5. Notes de révision

Indice	Objet	Date
SDS n.Clean FRA. V1.1	Première édition de la fiche de données de sécurité	6 Mars 2012
SDS n.Clean FRA. V1.2	Révision selon le règlement (EC) No 1907/2006 Révision selon le règlement No 453/2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances Révision selon le règlement n° 1272/2008 du 16/12/08 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006	22 Mars 2018

#### Avertissement

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement au produit décrit dans le cadre de son utilisation prévue.

Ces informations sont, à notre connaissance, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage